



DDI

DDT(M) - DDETS - DDETSPP - DDPF



Comité Social d'Administration de Réseau (CSAR) des DDI du 20 Mars 2024

Trois points majeurs à l'ordre du jour : Rencontres de l'Administration Territoriale de l'État (ATE), Rapport Social Unique (RSU) 2021 et Plan d'action des SGCD.

Réunion présidée par le SG du Ministère de l'Intérieur et des Outre-Mer M. MARTIN accompagné par la DRH du MIOM Mme MÉZIN et par la SG Adjointe à la DMATES Mme BALUSSOU.

La délégation UNSA était composée de Fabienne DURAND, Béatrice NÉCAS, Franck GARRIGUES, Guillaume BERTHELIER, Steve MAZENS et Olivier CLÉMENÇON.

En préalable, le SG du MIOM rappelle notamment que l'échelon territorial est essentiel et qu'il demeure le point de contact avec nos concitoyens, que le chantier «Rencontres de l'ATE» n'a pas vocation à produire de nouvelles réorganisations organiques mais a vocation de consolider les services sans réformes structurelles. Il évoque le renforcement des missions des Préfets de l'ATE sur plusieurs sphères dont celle des opérateurs de l'État sur la base de changements législatifs à venir. Ils seront aussi dotés de compétences sur la cartographie des services publics. Ensuite, il procède à l'évocation des crises en cours, telle la crise agricole et reste ferme sur le sujet des agressions des agents de l'État, en réaffirmant le soutien du MIOM. Il évoque les cyber-attaques récentes et précise que les services s'y attendaient à l'approche des JO, les RETEX sont en cours pour disposer des réseaux les plus sécurisés. Quant à la situation budgétaire, il indique que les prévisions sont à la baisse sur le PLF et que les baisses annoncées devraient sauvegarder les budgets de fonctionnement et les moyens des services mais en revanche que l'immobilier serait affecté par ces réductions budgétaires, à voir de quelle manière.

FO, l'UNSA, la CGT et la CFDT lisent leurs déclarations liminaires respectives (voir la déclaration liminaire de l'UNSA).

Les trois points majeurs de l'ordre du jour seront ensuite débattus durant près de 5 heures ! Les débats denses, soutenus et tendus à certains moments reflètent une nouvelle fois la pugnacité et la détermination avec laquelle l'UNSA a défendu ses revendications en faveur des agents, poussant l'administration jusque dans ses retranchements.

Information préalable importante : La DRH du MIOM, Laurence MÉZIN, précise que l'Accord Télétravail est bien signé par le Ministre de l'Intérieur, et a été transmis à la Secrétaire Générale du Gouvernement (SGG) qui doit le viser... L'UNSA considère que cela commence à faire long et précise que les agents attendent ce texte. Elle dénonce des modifications de RI initiées dans certaines DDI sans même attendre la publication de cet accord. **Le SG du MIOM indique qu'il va relancer lui-même la SGG très rapidement.**

1) Rencontres de l'Administration Territoriale de l'État (ATE) (voir aussi le [compte rendu de la réunion du 7 mars](#)) :

Ces rencontres vont réunir, sur l'ensemble du territoire, tous les représentants de l'ATE ainsi que des agents et leurs représentants syndicaux autour de cinq ateliers thématiques (que le MIOM



UNSA Fonction Publique, 21 rue Jules Ferry, 93177 Bagnolet CEDEX
01 48 18 88 29 – unsa-fp@unsa.org – www.unsa-fp@unsa.org



qualifie d'attractifs, hors des compétences métiers et concertés avec les différents ministères de l'ATE) :

- La relation à l'utilisateur et la protection des agents,
- Le renforcement de l'échelon départemental,
- La gestion des crises,
- L'attractivité des métiers de l'ATE (environnement, travail, modernisation),
- L'administration territoriale de l'État en Outre-Mer.

À l'échelon national, 3 ateliers nationaux seront organisés sur les thèmes de l'administration territoriale de demain (chantier du numérique, intelligence artificielle...), de la transition écologique et des territoires ultramarins.

À l'échelon départemental, chaque préfet animera a minima deux ateliers sur les cinq thématiques retenues. Chaque Préfet de Région sera chargé de synthétiser les échanges et propositions remontés par ces ateliers départementaux et relatera sa synthèse régionale vers le MIOM qui effectuera la synthèse finale.

L'ensemble des agents seront aussi consultés sur la base d'un questionnaire qui sera transmis en mai-juin prochain. L'UNSA souhaite pouvoir discuter ce questionnaire au sein de l'instance avant sa transmission.

Pour le SG du MIOM, il s'agirait donc de stabiliser l'échelon départemental et de le «réarmer» après plus de quinze années de réduction d'effectifs. **L'UNSA reste dubitative sur les intentions réelles.**

L'UNSA demande a connaître l'agenda précis (lieux, dates) des ateliers nationaux et des déplacements des ministres. La transparence et le respect d'un dialogue social de qualité sont un minimum pour que ces réunions n'apparaissent pas comme de simples conférences itinérantes.

L'UNSA souhaite également être rapidement destinataire de l'instruction sur les rencontres de l'ATE qui sera transmise aux Préfets, conformément à l'engagement pris par le SG du MIOM le 7 mars dernier.

2) Rapport Social Unique (RSU) 2021 :

Ce rapport est un document obligatoire encadré par le décret n°2020-1493 du 30 novembre 2020 relatif au rapport social unique et à la base de données sociales dans la fonction publique.

Disposer de données sociales quantitatives et qualitatives sur plusieurs années est un préalable indispensable pour faire un état des lieux, procéder à l'analyse des forces et faiblesses puis à l'élaboration d'un plan d'action.

L'UNSA déplore que le RSU présenté porte sur l'année 2021, déjà 3 ans ! L'UNSA demande que les RSU 2022 et 2023 puissent être finalisés et transmis dans les meilleurs délais.

Le MIOM précise également que les RSU 2022 et 2023 sont en cours d'élaboration sur la base d'une enquête non conforme à l'arrêté (!). Le choix de l'année pour revenir à une base conforme se pose et sera soumis pour avis aux organisations syndicales. En outre, l'information est donnée d'un nouvel arrêté qui doit sortir prochainement et qui devrait fusionner des indicateurs... à suivre.

La DRH informe enfin les organisations syndicales que la date du 23 mai serait retenue pour la réunion dédiée, demandée par l'UNSA pour traiter des volets Santé, Sécurité et Conditions de Travail du RSU au niveau de la Formation Spécialisée des DDI.

L'UNSA demande et obtient pour les futurs RSU la comparaison avec les années antérieures afin de disposer d'un document exploitable et utile jusqu'en local (dans la faisabilité actuelle, sur l'engagement pris, les données 2021 seraient insérées au RSU 2022 et les données 2021 et 2022 dans le RSU 2023).

L'UNSA demande l'application totale du décret sus-mentionné et obtient l'accès à la Base de Données Sociales (BDS) qui a servi à l'élaboration de ce RSU 2021. En effet, cette base de données sociales doit être accessible aux membres des CSA.

3) Plan d'action des SGCD :

Ce sujet a fait l'objet de débats soutenus et intenses entre les organisations syndicales et l'administration pendant près de deux heures, l'UNSA a argumenté face à l'entêtement du MIOM.

Face à la volonté de l'administration de repositionner les référents de proximité auprès des directions de DDI (circulaire en cours de rédaction), l'UNSA a soutenu que pour «réarmer» l'échelon départemental, il faut d'abord des SGCD avec des **référents de proximité en contact avec les agents des DDI, comme la charte de fonctionnement des SGCD le prévoit.**

Après un long débat, la réponse du MIOM à cette position légitime de l'UNSA pour défendre les agents est mi-figue mi-raisin. Ainsi, la circulaire en préparation à destination des SGCD sera finalement transformée en un référentiel assorti d'une «boîte à outils de bonnes pratiques» dans lesquelles les SGCD pourront piocher à leur guise... L'appui au pilotage des directeurs de DDI et le contact de proximité avec les agents s'équilibrera au niveau local.

Pour l'UNSA, le renforcement des SGCD doit se traduire concrètement par un appui humain et physique auprès des agents des DDI. Le référentiel évoqué doit être soumis au dialogue social national et local.

À ce stade, seulement 30% des plans d'action des SGCD ont été remontés vers le MIOM. **L'UNSA a questionné ce dernier pour savoir combien ont fait l'objet d'une concertation syndicale... aucune réponse.** L'UNSA a regretté que le dialogue social local ne se déroule pas dans l'esprit de la dernière circulaire adressée aux SGCD aux fins de présenter le rapport inter-inspections sur les SGCD et de développer un dialogue social de proximité pour réfléchir à ces plans d'action locaux.

L'UNSA questionne aussi sur le calendrier et les modalités de mise en oeuvre du «dossier personnel numérique des agents» et l'intérêt de la création d'une «interface» entre les nombreux logiciels que les agents des SGCD utilisent quotidiennement, compte tenu notamment de l'impossibilité d'offrir par exemple aux agents du SIT des DDETS une continuité des moyens. Cela traduit les difficultés actuelles entre SGCD et DDI et nécessite de véritables concertations locales.

L'UNSA s'oppose fermement à la mise en place de référents de proximité qui soient uniquement dédiés à des fonctions auprès des directions des DDI. L'UNSA demande l'application de la Charte des SGCD qui précise bien que le référent de proximité n'est pas uniquement un lien entre le SGCD et les directions de DDI mais bien également un point de contact avec les agents des DDI.

L'UNSA note tout de même positivement l'intention de revoir les modèles des contrats de service, 3 ans après il est PLUS QUE TEMPS de songer au «Qui fait Quoi ?"...

L'UNSA demande à nouveau que des comités locaux de suivi soient mis en place pour que le dialogue social se déroule enfin normalement en département et l'UNSA ne lâchera pas ce point tant qu'elle n'aura pas eu gain de cause.

4) Jeux Olympiques et Paralympiques :

La problématique qui se pose réside dans une certaine impréparation et surtout une insuffisance d'information vers les agents sur les périmètres impactés par la préparation et la gestion de ces jeux olympiques. Au niveau des DDI, chaque ministère donne ses instructions, différentes d'un ministère à l'autre...

Le MIOM précise que son instruction ne s'applique pas aux DDI. Chaque ministère présente ensuite ses intentions sur son périmètre et va s'adapter à la récente instruction interministérielle de la DGAFP. Chaque ministère «gère» à sa manière, mais localement les Préfets décideront !

Sur ce point des JOP, l'UNSA pose la question, demeurée sans réponse à ce stade, de savoir si un chantier de convergence harmonisera les primes qui seraient allouées dans le cadre de ces permanences obligatoires ou astreintes imposées aux agents mobilisés pour cet évènement. Elle rappelle que la modification des régimes d'astreintes doit faire l'objet d'une consultation des CSA.

5) Entracte Syndical :

À l'issue de ce point, une suspension de séance est demandée au regard de l'heure plus qu'avancée, et au retour, sur la proposition des OS, il est demandé à l'administration de ne traiter que le point sur la crise agricole et en particulier le sujet de la protection des agents.

Le SG du MIOM accepte de procéder ainsi en indiquant qu'il avait répondu sur l'un des points divers sur les baisses budgétaires dans sa liminaire, précisant que la coupe budgétaire annoncée va mettre à mal les sujets liés à l'immobilier et, bien que la sauvegarde des budgets de fonctionnement et des moyens des services seraient assurés, cela va tout de même contraindre à différer le recrutement à l'échelon territorial de 100 ETP destinés à consolider le pilotage des services (!).

Il précise aussi que les deux derniers points (accès à la restauration et politique des voyages sur les règles de remboursement des frais de déplacements) seront inscrits à l'ordre du jour de la prochaine F3SCT des DDI du 2 avril.

6) Point sur la Protection des agents lors de la crise agricole :

La représentante du MASA présente le dispositif mis en place par le ministère. La problématique est l'annonce d'un contrôle unique dans les exploitations agricoles dont les modalités sont encore à définir.

Dans chaque département, un chargé de coordination des contrôles est désigné et il doit être informé de toute opération de contrôle qui concerne un agriculteur.

Le dispositif de protection fonctionnelle des agents existe et doit être déclenché en tant que de besoin.

Le président rappelle que le ministre de l'Agriculture a exprimé à de nombreuses reprises son soutien aux agents du MASA mais aussi des autres ministères.

Sur le point de la protection des agents et de la crise agricole, l'UNSA a réaffirmé qu'il est du ressort de l'employeur et donc en la matière de l'administration, d'assurer la sécurité des agents publics. La légitimité des agents dans leurs missions de service public ne doit pas être mise en cause.

Pour l'UNSA, des annonces techniquement intenable ont mis en difficulté de nombreux agents et il est urgent de répondre à une situation de détresse qui se généralise à tous les services qui sont exposés au monde agricole mais aussi à toutes les missions de contrôle.

L'UNSA considère qu'il est plus que temps qu'une communication interministérielle en la matière intervienne. Les agents doivent recevoir des messages de soutien de la part de l'administration et une information claire sur les dispositifs de protection et d'accompagnement dont ils peuvent bénéficier. Les employeurs publics doivent à cet égard respecter leurs obligations.